

MapeChape® FLUID C20

Gamme de mortiers fluides prêts à l'emploi à base de ciment de classe C20-F4, pour la réalisation des chapes autonivelantes destinées à être recouvertes.

LES + PRODUITS



- Rapidité de mise en place
- Excellente planéité
- Circulation piétonne modérée 24 h après le coulage
- Mise à disposition des locaux 72 h après le coulage
- Compatibilité avec tous planchers chauffants
- Enrobage parfait des éléments chauffants
- Fabrication assurée dans des centrales à béton agréées



DOMAINE D'APPLICATION



MapeChape® FLUID C20 peut être mise en œuvre en maisons individuelles, bâtiments collectifs, administratifs, ainsi que dans les locaux tertiaires ne dépassant pas le classement U₄P₄E₃C₂.

Elle s'utilise en intérieur, en neuf ou en rénovation.

Elle s'applique en pose adhérente, flottante ou désolidarisée.

Elle est particulièrement adaptée à tous types de planchers chauffants avec un parfait enrobage des éléments chauffants. La version fibrée de **MapeChape® FLUID C20 ST** doit être coulée en enrobage de plancher chauffant.

Elle est compatible avec tous types de supports et de sous-couches thermiques ou isolantes (les isolants admissibles sont ceux décrits dans le NF DTU 52.10 «Mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottante et sous carrelage scellé». Ils sont de classe SC1 ou SC2).

Tous types de revêtements de sols peuvent être posés, à l'exception des revêtements de sol résine en locaux P4. La nature des revêtements de sol admissibles et les conditions de pose des revêtements de sols sont définies aux §7 et §14.1 des «Règles professionnelles des chapes fluides».

MapeChape® FLUID C20

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



MapeChape® FLUID C20 est conforme à la norme NF EN 13813, chape à base de ciment de classe C20-F4. Sa fabrication répond aux exigences du référentiel QB46.

DONNÉES D'IDENTIFICATION DU PRODUIT	
Étalement selon DT 99046-01 §2.5.1	≥ 220 mm
Maintien de fluidité selon DT 99046-01 §2.5.2	180 min
Temps de prise selon DT 99046-01 §2.5.3	≤ 24 h
Masse volumique selon DT 99046-01 §2.5.4	2100 ± 200 kg/m ³
Résistance à la compression selon DT 99046-01 §2.6.2	≥ 20 MPa
Résistance à la flexion selon EN DT 99046-01 §2.6.2	≥ 4 MPa
Variations dimensionnelles selon DT 99046-01 §2.6.1	≤ 600 µm/m

Épaisseur mini hors planchers chauffants (cm)

	Locaux P2 ou P3		Locaux P4	
	MapeChape® FLUID C20	MapeChape® FLUID C20 ST ou MT	MapeChape® FLUID C20	MapeChape® FLUID C20 ST ou MT
Chape adhérente	3	3	5	4
Chape désolidarisée : sur film polyéthylène	3	3	5	5
Chape désolidarisée : sur isolant de classe SC1	4	4	NC	NC
Chape désolidarisée : sur isolant de classe SC2	5	4,5	NC	NC

Dans le cas d'une chape sur plancher chauffant, l'épaisseur est fonction du système de chauffage employé (se reporter au § 12.1 des «Règles professionnelles de chapes fluides»)

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI



La mise en œuvre doit être conforme aux règles professionnelles chapes fluides en vigueur.



Vous faciliter la vie

CONSTRUIRE & RÉNOVER